

**DEPARTEMENT DU NORD**

**Commune de WATTRELOS**



**Enquête publique unique au sujet de la demande présentée par la S.A.S SIG WATTRELOS en vue d'aménager une zone d'activités de 25,5 hectares et d'exploiter une plateforme logistique de 15 cellules (Lot A) rue de la Martinoire à WATTRELOS (Nord ).**

**Du 20 août 2019 au 20 septembre 2019 inclus**



**Procès-Verbal des Observations**

- **Décision de Monsieur le Président du T.A de LILLE du 5/6/2019 N°19000084/59**
- **Arrêté de Monsieur le Préfet du Nord du 9/7/2019 référence DCPI-BICPE-LR**
- **Commissaire-enquêteur DUC Jacques**

1 E.P N° 19000084/59 du 5/6/2019- Permis d'aménager et exploitation d'une plateforme logistique SAS SIG WATTRELOS

DUC Jacques  
Commissaire-Enquêteur  
Mairie de WATTRELOS (59)

le 24 septembre 2019

à

Monsieur le Président de la S.I.G WATTRELOS 59

Monsieur le Président,

Au terme de l'enquête publique (relative à votre projet d'aménagement d'une plateforme logistique à WATTRELOS, sur l'ancien site de la Redoute- rue de la Martinoire), pour laquelle j'ai été nommé Commissaire-Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de LILLE le 5 juin 2019, j'ai l'honneur de vous informer qu'elle s'est tenue conformément aux dispositions du code de l'environnement et de l'arrêté de Monsieur le Préfet du Nord en date du 12 juillet 2019.

La conduite de cette enquête publique n'a posé aucun problème d'importance particulier.

Il n'y a pas eu lieu de recourir à un expert, de solliciter une réunion publique, ni de solliciter une prolongation de sa durée.

Les moyens d'information de la tenue de cette enquête publique à l'adresse du public, légaux et optionnels, ont permis, nous semble-t-il, à ce dernier de prendre connaissance du dossier et de formuler d'éventuelles observations.

Nonobstant, il est à regretter une si faible participation du public puisque seules trois personnes ont apporté leurs contributions.

Ces contributions ne font pas apparaître de contestations quant à votre projet, dans la mesure où les obligations, prescriptions et recommandations liées à la future exploitation de la plateforme logistique seront scrupuleusement respectées. Les contributeurs craignent d'éventuels effets négatifs cumulés avec ceux qu'ils déclarent connaître, depuis plusieurs années, avec la société TS Location et pour lesquels ils ont multiplié les courriers avec les services municipaux et de la Préfecture notamment.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'apporter votre analyse de ces observations.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Au cours de la présente enquête, les contributions reçues sont les suivantes :

-Lors des permanences tenues par le Commissaire-Enquêteur

\* le 7 septembre 2019

« Monsieur et Madame MOJESZIK 321, rue de la Martinoire à Wattrelos et Monsieur POUBLON Bernard 313, rue de la Martinoire à Wattrelos se sont présentés au cours de cette permanence pour obtenir des renseignements relatifs au projet SIG Wattrelos et nous ont fait part de leur inquiétude essentiellement liée à l'exploitation de la société TS Location. Ils ne souhaiteraient pas un éventuel cumul des nuisances. Ils vont nous remettre un courrier lors de notre prochaine permanence. »

\*le 20 septembre 2019

« Madame MOJESZIK et Monsieur POUBLON Bernard nous remettent chacun deux courriers (un de la ville de Wattrelos en date du 1<sup>er</sup> août 2009 et un courrier libre dénonçant les agissements de la société TS Location en date du 20 septembre 2019.) »

-Sur le site informatique (adresse électronique dédiée de la Préfecture du Nord)

En fin d'enquête publique, il n'a été relevé sur ce site que deux contributions formulées par Monsieur et Madame MOJESZIK et Monsieur POUBLON. Il s'agit des mêmes courriers remis au commissaire-enquêteur lors de sa permanence du 20 septembre 2019 que l'on trouvera ci-après :